

## TICKOPUR TR 3

Date d'impression: 16.03.2010

No.: 83031

Page 1 de 4

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise****Identification de la substance ou de la préparation**

TICKOPUR TR 3

**Utilisation de la substance/préparation**Détergent. Nettoyant spécial, pour bain ultrasonique, à base acide citrique, concentré.  
\*Réservé aux utilisateurs professionnels.**Identification de la société productrice**

Société :	DR.H.STAMM GmbH	Service responsable :	
Rue :	Heinrichstr. 3-4	Téléphone :	+49-(0)30-768 80-258
Lieu :	D-12207 Berlin	e-mail :	sdb@dr-stamm.de
Téléphone :	+49-(0)30-768 80-280	Numéro de téléphone d'appel d'urgence :	+49-(0)30-768 80-280
Internet :	www.dr-stamm.de		

**Information supplémentaire**

24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49-(0)30-30686790 (german, english)

**2. Identification des dangers****Classification**

Indications de danger : Irritant

Phrases-R:

Irritant pour les yeux et la peau.

**3. Composition/informations sur les composants**

Caractérisation chimique ( Mélange )

**Composants dangereux**

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
213-791-2	7732-18-5	Eau	70-80 %	
201-069-1	5949-29-1	Acide citrique	<16,0 %	Xi R36
	68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras	<8,5 %	Xn, Xi, N R22-41-50
202-394-1	95-14-7	1,2,3-Benzotriazole	<2,0 %	Xn, Xi R20/22-36
	73038-25-2	Alcools gras, éthoxylés, phosphatés	<1,5 %	C, N R34-51-53

Le texte intégral des phrases R mentionnées figure au point 16.

**4. Premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

**Après inhalation**

---

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## TICKOPUR TR 3

Date d'impression: 16.03.2010

No.: 83031

Page 2 de 4

**Les précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection individuel

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Les méthodes de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**7. Manipulation et stockage****Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

**Stockage****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (VCI) :

LGK 12

**8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle****Valeurs limites d'exposition****Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Mesures d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire non nécessaire.

**Protection des mains**

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle). PE (polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprène, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

**Protection des yeux**

Lunettes à monture.

**Protection de la peau**

Protection corporelle: non indispensable.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Informations générales**

L'état physique : liquide  
Couleur : incolore limpide  
Odeur : caractéristique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH-Valeur (à 20 °C) : 1,5 (conc.) 3,0 (1 %) Testé selon la méthode  
DGF H-III 1

**Modification d'état**

Point/intervalle de fusion : -12 °C

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : ---

**Dangers d'explosion**

non explosif.

**Propriétés comburantes**

non comburant.

Densité (à 20 °C) : 1,07 g/cm<sup>3</sup> DIN 12791

Hydrosolubilité (à 20 °C) : complètement miscible

**10. Stabilité et réactivité**

## TICKOPUR TR 3

Date d'impression: 16.03.2010

No.: 83031

Page 3 de 4

**Matières à éviter**

Alcalis (bases), concentré. Métaux alcalins.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**11. Informations toxicologiques****Effets corrosifs et irritants**

Effet irritant sur la peau : irritant. Effet irritant sur l'oeil: irritant.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

**Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

**14. Informations relatives au transport****Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**15. Informations relatives à la réglementation****Étiquetage**

Symboles de danger : Xi - Irritant

**Phrases-R**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

**Phrases-S**

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV) : 0 % (0 g/l)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D) : 2 - pollue l'eau

**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

51 Toxique pour les organismes aquatiques.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Information supplémentaire**

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

**TICKOPUR TR 3**

Date d'impression: 16.03.2010

No.: 83031

Page 4 de 4

**Modifications**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*